

CAFERUIS (Niveau II) - CYCLE 2019 / 2021

PRESENTATION DU METIER

Interface entre direction et équipes, entre plusieurs équipes et partenaires, le Responsable d'Unité d'Intervention Sociale est un maillon essentiel de l'organisation, jouant ainsi un rôle clé au sein des établissements, des services ou des dispositifs d'intervention pour la mise en œuvre des réponses aux besoins des usagers. Il a pour mission principale l'encadrement d'une équipe et des actions engagées auprès des usagers. Il initie et pilote l'action dans le cadre du projet de service et dans le respect du projet de l'organisation.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

1ère année	2 ^{ème} année
1 - Etudier et comprendre le contexte social, politique et économique. 2 - Appréhender les aspects organisationnels, managériaux, administratifs et financiers des structures sociales et médico-sociales. 3 - Appréhender la posture de cadre.	1 - Confirmer sa posture de cadre. 2 - Maîtriser la conduite de projet et son évaluation.

CONDITIONS D'ACCES - PUBLIC

- 1) **Justifier d'un diplôme au moins de niveau III** délivré par l'État et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles (DEASS, DEES, DEETS, DEEJE, DECESF).
- 2) **Justifier d'un diplôme** homologué ou inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles au moins de **niveau II**.
- 3) **Justifier d'un diplôme d'auxiliaire médical de niveau III figurant** au livre 3 de la 4^{ème} partie du code de la santé publique et de deux ans d'expérience professionnelle. Aucune expérience professionnelle n'est exigée si les candidats visés occupent une fonction d'encadrement hiérarchique ou fonctionnel dans tout organisme public, privé, associatif relevant du secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire.
- 4) **Justifier d'un diplôme délivré par l'Etat** ou diplôme national ou **diplôme** visé par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, correspondant au moins à **2 ans d'études supérieures** ou titre **homologué** ou inscrit au **RNCP au niveau III et de 3 ans d'expérience** professionnelle **dont 6 mois dans des fonctions d'encadrement** (hiérarchique ou fonctionnel) réalisée dans tout organisme public, privé, associatif relevant du **secteur de l'action sociale, médico-social, éducatif, santé ou de l'économie sociale et solidaire. Les candidats fournissent des attestations de leur(s) employeur(s) justifiant des fonctions et/ou missions exercées permettant de valider les expériences professionnelles d'encadrement (hiérarchique ou fonctionnel).**
- 5) **Justifier d'un diplôme de niveau IV** délivré par l'État et visé à l'article L.451-1 du code de l'action sociale et des familles et de **4 ans d'expérience** professionnelle dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux définis à l'article L 312-1 du CASF.

MODALITES D'INSCRIPTION - ADMISSION

Retourner à ITSRA, Bureau 203, avant **le 11 Mars 2019**, le bulletin d'inscription accompagné des justificatifs attendus (Cf. bulletin joint).

Un entretien de sélection de 40 mn, organisé dans la **semaine du 15 au 19 avril 2019**, permet d'apprécier les aptitudes et motivations des candidats. Les candidats admis conservent le bénéfice de leur admission jusqu'au cycle suivant en cas de refus de prise en charge financière ou exceptionnellement en cas de force majeure (motifs justifiés par un certificat médical).

PRESENTATION DE LA FORMATION -

D'une durée totale de 820 heures, la formation est destinée aux salariés d'établissements et des services de la fonction publique. Dispensée en alternance sur deux années universitaires, Elle se compose de **400 heures d'enseignement théorique** et **420 heures de stage pratique**.

Les enseignements sont constitués en **quatre Unités de Formation** principales :

UF 1 : CONCEPTION ET CONDUITE DE PROJET → 90 HEURES

- Les enjeux de la démarche stratégique.
- Recueil et traitement des données, démarche diagnostic.
- Elaboration et pilotage de projet.
- Principes de l'évaluation et de la démarche qualité.
- Méthodologie de mémoire et soutenance.

RENSEIGNEMENTS

Responsable **pédagogique**
 ↳ **Agnès DUMORTIER**
agnes.dumortier@itsra.net
 ↳ **Secrétaire pédagogique**
Christelle GUDIN
 ☎ 04 73 17 01 12
formsup@itsra.net

CLOTURE DES INSCRIPTIONS

- ▶ **11 MARS 2019**, cachet de la poste faisant foi.
- ▶ **Entretien de sélection** : Semaine **du 15 au 19 Avril 2019**.

MODALITES

Les candidats qui souhaitent se présenter à la sélection peuvent télécharger sur le site internet (www.itsra.net) le dossier d'inscription et la note d'information.

Coût de la sélection : 100 €

(si le candidat n'est pas admissible à l'entretien le chèque lui sera retourné)

Le dossier **COMPLET** et les pièces justificatives sont à adresser par **voie postale** ou à déposer au secrétariat pédagogique (Bureau 203).

COUT DE LA FORMATION

- ▶ **9000 Euros**, toutes charges comprises (exonération TVA)

VAE

Pour les candidats souhaitant présenter le CAFERUIS par voie de VAE :

Contact : **Brice DEBARGE**
brice.debarge@itsra.net

POST-VAE

Pour les candidats ayant acquis une validation partielle du CAFERUIS par la VAE et souhaitant poursuivre par la voie de la formation :

Contact : **Agnès DUMORTIER**

UF 2 : EXPERTISE TECHNIQUE → 150 HEURES

L'unité de formation se déclinera selon cinq axes :

- 1) L'Europe, ses institutions et ses politiques sociales.
- 2) Fondements et enjeux des politiques publiques françaises.
- 3) Expertise des dispositifs de l'aide sociale.
- 4) Droit social.
- 5) Démarche de diagnostic (recueil et traitement des données) pour soutenir une prise de décision.

UF 3 : MANAGEMENT D'EQUIPE → 100 HEURES

- Politiques RH dans l'organisation.
- Management et approche du changement.
- La communication dans l'organisation.
- Animation opérationnelle d'une équipe.

UF4 : GESTION ADMINISTRATIVE ET BUDGETAIRE → 60 HEURES

- La **gestion administrative** du service ou de l'unité :
 - Outils de gestion administrative, organisation du travail, fiche de paie.
- La **gestion budgétaire** :
 - Principaux mécanismes budgétaires, élaboration et présentation d'un budget de service, suivi budgétaire.

LE STAGE PRATIQUE

Que les stagiaires soient en poste de RUIS ou non, la professionnalisation se construit obligatoirement dans une dynamique d'alternance permettant de se confronter à un terrain nouveau, en bénéficiant d'un tutorat exercé par un RUIS ou un cadre de la structure et ce, à partir d'objectifs énoncés. La formation comporte donc un stage de 420 heures au sein d'un site qualifiant. La durée du stage peut être réduite à 210 heures si le candidat est titulaire d'un diplôme du travail social et en situation d'emploi dans le champ social ou médico-social.

CALENDRIER PREVISIONNEL DE LA FORMATION

Les dates de stage sont arrêtées en accord avec les terrains d'accueil. Le stage se déroule entre janvier 2019 et mai 2020

Temps de formation	2019			2020			2021		
	Regroupements	Jours	Heures	Regroupements	Jours	Heures	Regroupements	Jours	Heures
Janvier				15 au 17	3	21	13 au 15	3	21
Février				12 au 14	3	21	24 au 26	3	21
Mars				11 au 13	3	21	18 au 20	3	21
Avril				08 au 10	3	21	21 au 23	3	21
Mai				13 au 15	3	21	19 au 21	3	21
Juin				17 au 19	3	21	16 au 17	2	14
Juillet									
Août									
Septembre				16 au 18	3	21			
Octobre	16 au 18	3	21	07 au 09	3	21	13	1	8
Novembre	20 au 22	3	21	18 au 20	3	21			
Décembre	11 au 13	3	21	09 au 11	3	21			
DUREE	Année 2019		63	Année 2020	30	210	Année 2021	18	127

Jury plénier organisé par la DRJSCS Auvergne Rhône Alpes prévu courant novembre /décembre 2021

Les temps de certification organisés par l'ITSRA ou par la DRJSCS Auvergne - Rhône-Alpes ne sont pas comptabilisés dans le programme et dans le financement.